Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_27-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-27 Plan de Massif de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) du Massif des Landes Alréennes
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Le Plan de Massif des Landes Alréennes vise à répondre à l'enjeu croissant de prévention et de gestion des feux de forêts et de landes sur un territoire particulièrement sensible, en cohérence avec les orientations du plan interdépartemental DFCI. Il s'agit à travers une planification opérationnelle à 10 ans (2024-2033), de programmer des actions concrètes de prévention, d'aménagement et de sécurisation du massif forestier et de ses interfaces.
Considérant que la commune de Crac'h est classée comme commune à risque par arrêté préfectoral et qu'elle présente des enjeux importants en termes de protection des personnes, des biens, des milieux naturels et des activités économiques face au risque incendie, la commune a adhéré aux objectifs du plan massif.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_27-DE

Il convient donc de désigner un représentant pour le suivi et la contribution aux travaux du plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :
-DÉSIGNE Jean-François FERTIN comme référent communal titulaire et Patricia LE VIGOUROUX comme référent suppléant, pour le suivi et la contribution aux travaux du Plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.

23 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE